République Française
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

!Fin de formule inattendue **Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche** Sous -Direction de la Formation Professionnelle Continue, de l'Apprentissage, du Développement, de l'Animation Rurale et de la Coopération Internationale 1 ter avenue de Lowendal - 75349 PARIS 07 SP **Tél** : 01 49 55 52 49 **FAX** : 01 49 55 50 68	Note de service DGER/FOPDAC/N98-2128 Date : 16 DECEMBRE 1998 Classement :

NOTE DE SERVICE

Objet : Actions régionales de transfert « Agriculture durable ».

DATE DE MISE EN APPLICATION : Immédiate

Plan de diffusion

Pour exécution
- Administration Centrale - diffusion B
- Directions régionales de l'agriculture et de la Forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Etablissements publics nationaux d'enseignement agricole

Pour information
- Préfets
- Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt
- Conseil général de l'agronomie
- Inspection générale de l'agriculture
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Inspection de l'enseignement agricole

Rappel introductif

Le programme agri-environnemental réalisé entre 1994 et 1998 comportait au sein de son volet formation deux grandes actions nationales en accompagnement des programmes régionaux de formation : la « Recherche - Action » et la « Démonstration ».

La **« recherche - action »** est une réflexion méthodologique sur les spécificités et les conditions de réussite des diverses formations agri-environnementales proposées aux agriculteurs.

La **« démonstration »** a mobilisé 17 établissements d'enseignement agricole, formations initiales et continues, autour d'une double démarche : concevoir et mettre en oeuvre un projet d'agriculture durable pour leur exploitation d'une part et, d'autre part, introduire le concept de durabilité dans les contenus pédagogiques.

Ce volet national des mesures agri- environnementales formation a permis d'accumuler au cours de ces cinq années un capital de savoir faire aussi bien au niveau technique que pédagogique au travers de l'action des sites participants.

Objectif : transférer les acquis

Les acquis sur l'agriculture durable, l'approche territoriale, la multifonctionnalité de l'agriculture doivent pouvoir bénéficier à l'ensemble du dispositif d'enseignement agricole à l'heure de la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole notamment du contrat territorial d'exploitation.

Une base : les cinq ouvrages issus du programme 94 - 98

Cinq productions seront mises à disposition du dispositif d'enseignement agricole, avant l'été 99. Réalisées en partenariat avec la maison d'édition de l'ENESAD - CNERTA, elles pourront être accessibles à tous.

Ces documents, amorces d'une collection, concernent :

- ➔ les formations agri-environnementales, « Concevoir et animer des formations agri-environnementales. Des moyens pour réfléchir et agir », (*)
- ➔ les concepts de développement et d'agriculture durables « Vers une agriculture durable », (*)
- ➔ la mise en place de systèmes agricoles durables, « De l'exploitation agricole à l'agriculture durable - Aide méthodologique à la mise en place de systèmes agricoles durables », (*)
- ➔ « Des expériences pédagogiques en agriculture durable »,
- ➔ « L'approche paysagère et la formation à l'agriculture durable ».

L'animation régionale, au cœur du transfert

La diffusion d'ouvrages peut être considérée comme une base, un support pour le transfert, un outil de référence, mais ne peut dans la plupart des cas être suffisante. Un accompagnement s'impose donc dans le cadre :

➶ du programme de formation continue des personnels

Le programme de formation continue des personnels propose une offre nationale pour 1999.

(*) parution prévue pour le salon de l'agriculture.

⇗ d'une animation régionale

L'échelon régional, autorité académique à l'interface du national et du local, est à même d'organiser, animer les transferts dans les EPL et de s'inscrire dans les dynamiques locales. A cet effet, des moyens sont mobilisés par la DGER - FOPDAC permettant d'apporter :

- un **appui méthodologique et de connaissance aux DRAF / SRFD et / ou aux EPL**, dans le cadre de travaux à caractère collectif. Le CEZ ainsi que le CEP et le CEMPAMA dégageront des moyens en personnel sur cette action. Une répartition des régions tenant compte de la localisation des EPN sera réalisée.

- un **soutien financier** pour assurer l'animation régionale **(200 KF)** est apporté.

 L'animation régionale s'appuiera simultanément sur les résultats issus de la « démonstration » et de la « recherche - action ».

 Elle recouvrira des modalités variées et adaptées à la diversité des contextes régionaux. Quelques orientations communes peuvent toutefois être dégagées :

- **mobiliser une personne - ressource** (animateur) chargée de la mise en œuvre du programme de transfert élaboré au niveau régional.

 Cette fonction peut être assurée par un agent du SRFD, par un enseignant ou un formateur d'un EPL, reconnu pour ses compétences sur ces thématiques, l'un des sites de la « démonstration » ou de la « recherche - action », par exemple.

 Ce travail, prioritaire, nécessitera un tiers - temps ou un mi - temps ainsi que des déplacements nombreux . Le financement de 200 000 F doit être mobilisé tout particulièrement pour cette fonction d'animation régionale.

- **mettre en place des formations de formateurs** spécifiques avec les délégués GRAF, notamment dans le cadre des Plans Locaux de Formation.

 Remarque
 Dans le cadre des réflexions sur les formations agri-environnementales, par exemple pour des séminaires ou des formations, il serait souhaitable que les réseaux professionnels et associatifs partenaires du programme 94 - 98 soient associés (Chambres d'agriculture, CIVAM, AFOGC, AFIP, TRAME, Parcs Naturels Régionaux, FAFEA).

- **organiser des séminaires**, journées d'échanges au niveau **régional** ou **inter régional** (réunions des chefs d'exploitation, d'équipes enseignantes, approches thématiques : agriculture biologique, diagnostic de territoire, ...).

- **participer à quelques réunions nationales** d'échanges organisées par la Bergerie Nationale de Rambouillet, notamment en phase de démarrage du transfert puis en fin d'année 1999 pour capitaliser les expériences.

Quelques échéances

● Le nom de **« l'animateur »** régional doit être communiqué à la Sous - Direction FOPDAC, Bureau Développement Animation Rurale, pour le **18 janvier 1999**. **Un projet de programme** régional dressant une première liste des actions envisagées dans ce cadre et précisant les modalités d'organisation régionale sera **joint** à l'envoi.

● La première réunion d'échanges destinée aux animateurs régionaux est fixée aux **2 et 3 février 1999** à la Bergerie Nationale de Rambouillet.

Le Directeur général de l'Enseignement
et de la Recherche

Claude BERNET